

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, BONNARD Pierre.

M. Noël FRAISSE donne procuration à M. Pierre BONNARD

Mme TREMOULHEAC Estelle est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 01 mars 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14	0	1

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – Comptes de gestion 2021

Les comptes administratifs s'établissent comme suit :

A) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 31 136,17 € et les recettes à 27 464,70 € soit un déficit de **9 083,09 €**, le résultat cumulé est de 8 633,09 €, cet excédent sera reporté en fonctionnement sur le budget 2022. Mme ÉLIE donne la présidence à M. MARTIN et sort pendant le vote du conseil d'administration

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
5	5		

B) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2021 s'élèvent à 785 621,74 € et les recettes à 947 364,00 € ce qui permet de dégager un excédent de **161 742,26 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 305 827,79 € et sera reporté en recettes de fonctionnement pour un montant de 305 827,79 €.

En investissement les dépenses 2021 s'élèvent à 300 239,53 € et les recettes s'élèvent à 633 279,38 €. L'excédent d'investissement de 2021 est de **333 039,85 €**.

Les investissements prévus en 2021 restant à réaliser s'élèvent à 74 500,00 € en dépenses.

L'excédent d'investissement cumulé est ramené à 198 817,81 € et sera reporté en recettes d'investissement.

M. BONNARD demande comment se justifie l'augmentation des impôts en 2021 si la situation budgétaire est correcte.

M. PERRIN répond que la capacité d'autofinancement de la commune était négative en 2019 et très basse en 2020. Il ajoute que d'autre part, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, les budgets à venir ne seront pas si amples.

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 215 500,71 € et les recettes à 236 370,46 € soit un excédent de **20 871,75 €** soit un excédent cumulé de 71 052,02 €.

En investissement les dépenses réalisées sont de 93 137,09 € et les recettes de 95 159,28 € ce qui permet de dégager un excédent de **2 025,19 €** soit un excédent cumulé de **280 237,58 €**.

M. THIOLLIÈRE demande ce qu'il en est de la ligne charge du personnel (012). M. PERRIN répond que les charges de personnels sont comprises dans la ligne 011, le budget communal facturant une partie des heures au budget eau – assainissement correspondant aux temps décomptés par le secrétariat et les services techniques. M. PERRIN précise que c'est la première année que la commune paie l'eau dans le budget.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En fonctionnement, les dépenses cumulées s'élèvent à 281 006,49 € et les recettes cumulées s'élèvent à 271 333,16 €, soit un déficit de **9 673,33 €**, l'excédent cumulé est de 17 292,00 €.

En investissement, les dépenses cumulées s'élèvent à 155 778,04 € et les recettes cumulées s'élèvent à 268 217,35 € soit un excédent de 112 439,31 €, soit un déficit cumulé de 155 778,04 €.

L'excédent reporté en fonctionnement est de 17 292,00 €.

Mme ÉLIE donne la présidence à M. PERRIN et sort pendant le vote du conseil municipal.
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les Comptes administratifs 2021.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

II – BUDGETS PRIMITIFS 2022.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2022 s'établissent comme suit :

A) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 41 115,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 21 600,00 € en dépenses et 19 800,00 € en recettes. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions du cimetière auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2021 soit 8 633,09 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité approuve le budget du CCAS.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
6	6		

B) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2022 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 140 770,04 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 158 062,04 €.

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	2 284,00 €	Vente de terrains aménagés	101 194,04 €
Opérations entre section	138 486,04 €	Opérations entre section	2 284,00 €
		Part commune	20 000,00 €
Déficit reporté	0 €	Résultat reporté	17 292,00 €
TOTAL	140 770,04 €		140 770,04 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Opérations entre section	2 284,00 €	Opérations entre section	138 486,04 €
Déficit reporté	155 778,04 €	Emprunt	19 576,00 €
TOTAL	158 062,04 €		158 062,04 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 300 811,02 € en exploitation et 460 590,42 € en investissement.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	140 000,00 €	Produits de gestion	200 000,00 €
Autres	42 000,00 €		
Amortissements	80 011,00 €	Amortissement subvention	29 759,00 €
Virement sect. d'Invest.	38 800,02 €	Résultat reporté	71 052,02 €
TOTAL	300 811,02 €		300 811,02 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	337 831,42 €	Subvention	61 000,00 €
Etudes	93 000,00	FCTVA	541,72 €
Amortissement subvention	29 759,00 €	Amortissements	80 011,00 €
		Virement fonction.	38 800,02 €
Déficit reporté		Résultat reporté	280 237,68 €
TOTAL	460 590,42 €		460 590,42 €

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

D) Budget COMMUNE :

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est en déséquilibre positif de 146 006, 87 €, ceci afin d'avoir un budget de fonctionnement au plus proche de la réalité et de conserver une capacité d'investissement pour les années à venir.

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	338 600,00 €	Produits des services	29 000,00 €
Charges de personnel	413 600,00 €	Impôts et taxes	527 737,00 €
Charges de gestion courante	129 321,91 €	Dotations	348 209,53 €
Charges financières	11 376,00 €	Autres produits	11 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Atténuation charges	5 000,00 €
Atténuation de produit	1 000,00 €	Opérations entre section	7 591,73 €
Virement section investissement	159 649,89 €		
Amortis. Fonds de concours	33 811,38 €		
		Résultat reporté	305 827,79 €
TOTAL	1 088 359,18 €		1 234 366,05 €

2) Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 857 172,73 €

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	80 570,00 €	Emprunts	0 €
TRAVAUX			
Chemin piéton	120 341,00 €	Subvention	94 671,00 €
Voirie 2020	65 600,00 €	Subvention département	19 000,00 €
Voirie 2022	30 000,00 €	Subvention département	15 000,00 €
Réfection mur	25 000,00 €		
Fibre	11 430,00 €		
Travaux SIEL	30 000,00 €	Subvention	8 000,00 €
Chaudières SDF	99 100,00 €	Subvention	56 000,00 €
Maison « bleue »	11 500,00 €	Subvention	1 500,00 €
Maison médicale	267 540,00 €	Subvention	155 000,00 €
Autres (aménagement, matériels, mobiliers)	108 500,00 €	Enveloppe solidarité	14 000,00 €
		FC tva	16 223,42 €
Opérations entre section	7 591,73 €	Opération ordre section	33 810,61 €
		Caution	1 000,00 €
		Vente	10 000,00 €
		Virement sect. fonction	159 649,89 €
		Excédent reporté	273 317,81 €
TOTAL	857 172,73 €		857 172,73 €

M. BONNARD demande si des frais d'avocats ont été prévus

M. PERRIN répond que oui, 15 000€ ont été prévus en 2021, comme depuis plusieurs années et 25 000€ sont prévus pour 2022 en prévision d'un éventuel recours suite à l'arrêté provisoire déposé par la préfecture de la Loire.

M. PERRIN précise que les travaux du SIEL *éclairage foot et modification éclairage publique* sont subventionnés à la source à hauteur de 55%.

M. BONNARD demande ce que sont devenus les travaux de l'église prévue en 2021.

M. PERRIN répond que les subventions espérées n'ont pas été obtenues et qu'en conséquence, le financement du projet doit être revu.

Mme BAAS précise qu'il est nécessaire de rénover l'extérieur avant de refaire l'intérieur. Il s'avère alors que le projet doit être divisé en plusieurs tranches et s'étalera sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à 12 voix pour et 3 voix contre.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

III- Taux des 2 taxes foncières

Pour rappel, Les taux 2021 sont :

- TFB (taxe foncière bâti) communale : 35 %
- TFNB (taxe foncière non-bâti) communale : 39,60 %

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des deux taxes.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – DIVERS

Aménager-embellir

Mme BAAS signale une proposition d'achat de terrain pour un accès pour personnes à mobilités réduites pour la sortie du chemin piéton *rue du Moulin* à M. BROUTIN.

Le syndicat d'initiative prépare son installation dans la maison bleue, les premiers travaux intérieurs ont commencés (enlèvement du papier peint). En accord avec l'assurance, l'enlèvement de la grille est prévu ainsi que de nouvelles peintures.

Vie associative et sportive

M. PLASSON dit que la commission se réunira prochainement pour l'attribution des subventions.

Mme RIVOIRE présente la cérémonie du 8 mai 1945 : cette année elle sera faite en préparation avec les élèves de CM2 de l'école de Saint-Julien-Molin-Molette, sous réserve de l'accord de la directrice de l'école.

SICTOM

M. THIOLLIÈRE informe que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères sera augmentée, passant à 10,15% ce qui revient à un alignement sur les communautés des communes voisines.

M. THIOLLIÈRE ajoute qu'une étude est en cours pour l'optimisation du service et pour le choix d'un itinéraire incluant une diminution du nombre de points de collectes. Il complète que le nombre de chauffeurs sera revu à la baisse et qu'une suppression des ripeurs est prévu.

Mme ROBIN demande des précisions quand aux suppressions de contrats.

M. THIOLLIÈRE répond que les contrats de ces agents ne seront pas renouvelés et que la diminution du nombre de tournée compensera l'augmentation du coût du carburant.

Mme ELIE demande ce qu'il en est du compostage des déchets, ce qui permettrait une baisse de la quantité de déchets. Elle précise que le compostage est une des propositions phare du comité participatif sur la réduction des déchets.

M. THIOLLIÈRE répond que le compostage est un autre des sujets importants du syndicat pour permettre la réduction de la quantité de déchets ce qui est l'un de ses objectifs. Il ajoute qu'une animation autour du compostage est prévue.

CCMP Commission économique

M. THIOLLIÈRE informe que les aides pour 2022 ont été fixées. Il précise qu'il n'y aura plus de subvention pour les entreprises pour aider au financement de la zone artisanale.

M. VAGNON revient sur la rénovation du mur proche de la propriété de M. LEDERLIN. Au dernier conseil municipal deux devis avaient été étudiés. Il précise que l'écart de prix provenait des techniques différentes utilisés par les deux entrepreneurs.

Vie économique

Mme ROBIN précise au sujet de la carrière qu'un arrêté préfectoral provisoire a été publié. Le carrier a un an pour soit remettre en état le site soit renouveler sa demande. L'arrêté est contraignant, il précise une limite du nombre de passage de camions et du tonnage.

Mme ROBIN informe que M. et Mme FANGET ont fermé leur boulangerie ce jour. L'ensemble du conseil leur souhaite une excellente retraite. Elle précise que l'éventuel repreneur ne donne pas suite et que de ce fait, l'équipe municipale continue ses recherches. Elle ajoute qu'il y a déjà eu plusieurs pistes et contacts avec des personnes intéressées qui ont été mis en relation avec la CCMP et M. et Mme FANGET.

Élections

Mme RIVOIRE informe qu'il faudrait 4 assesseurs minimum tout le long de la journée. Elle propose de demander aux citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette de participer via un message dans la presse locale. Elle ajoute que le scrutin se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Gestion du personnel

Mme ELIE informe de l'arrivée de M. Ludovic VIGNAT dans l'équipe des services techniques pour remplacer M. GEURJON partant à la retraite.

M. MARTIN informe qu'un recrutement a été lancé pour compléter l'équipe des services techniques à partir de mai. Il ajoute qu'une possibilité d'embaucher une personne en apprentissage est en réflexion avec le concours du centre de gestion de la Loire. Il finit en informant de la possibilité d'embaucher un jeune cet été.

Ukraine

M. MARTIN relaie, au nom du CCAS, l'information de l'association *Assistance Réfugiés Ukrainiens* comme quoi une collecte sera organisée prochainement pour aider les réfugiés victimes de la guerre en Ukraine. Il ajoute que la mairie a contacté *Soliha* pour accueillir une famille de réfugiés ukrainiens dans l'immeuble rue de la Modure.

Communication

Mme RIVOIRE informe qu'une *Lettre Pirailonne* est en cours de rédaction. Elle sera prochainement distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 06/04/2022 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie

